

Tout savoir sur l'assurance emprunteur avec Insuneo

L'assurance emprunteur garantit le remboursement de tout ou partie de votre prêt à l'établissement prêteur si un évènement grave vous empêche de le rembourser, comme :



Décès



Perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA)



Invalidité ou Incapacité de travail

Ce qu'il faut savoir avant d'y souscrire

Quels sont les critères qui influent ma cotisation ?

Age

L'âge limite dépend du contrat. Plus vous êtes âgé, plus certaines garanties peuvent être limitées

Résidence

Vous devez résider en France ou dans un pays de l'Union Européenne

Questionnaire médical

Depuis la loi Lemoine, aucun questionnaire n'est exigé si ces deux conditions sont remplies :

- Le montant cumulé des prêts doit être inférieur ou égal à 200 000€ par personne
- Et le remboursement du prêt est prévu avant les 60 ans de l'emprunteur

Fumeur ou non

Si vous êtes fumeur, une surprime pourra être appliquée (entre 20% et 70%)

Profession

Certaines professions (métiers à risques : pompier, militaire...) exposent d'avantages les assurés. Cela pourra entraîner une majoration de prime et/ou l'exclusion de certaines garanties.

Suis-je tenu de souscrire l'assurance emprunteur auprès de ma banque ?



Non. Lors du montage du dossier, dites que vous prenez leur assurance pour faciliter l'accord du prêt



CONTACT US

Puis, dès le 1er mois de remboursement, contactez-nous pour optimiser votre assurance

Ce qu'il faut vérifier dans le contrat

Les garanties

Les garanties obligatoires



Décès



Perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA)



Incapacité temporaire totale (ITT)



Invalidité permanente totale (IPT)

Les garanties optionnelles



Invalidité permanente partielle (IPP)



Mi-temps thérapeutique (MTT)



Incapacité temporaire partielle (ITP)



Perte d'emploi



Hospitalisation longue durée



Rachat de franchise



Maladies graves



Assistance (retour à l'emploi...)



Certaines assurances proposent une option Dorso-psy



Prêt avec différé total (remboursement du capital et des intérêts reporté)

Les exclusions de garanties



Suicide (pendant la première année)



Pratiques de sports à risques



Sinistres déjà en cours

Le délai de franchise



Période durant laquelle aucune indemnité n'est versée après un arrêt de travail.



Plus la franchise est courte, plus la cotisation est élevée.



En France, la franchise la plus répandue est 90 jours (vous ne percevrez donc rien pendant les 90 premiers jours). Certaines assurances proposent 30 ou 60 jours mais à un coût plus élevé.

La quotité assurée



C'est la part du prêt que vous choisissez d'assurer pour chaque emprunteur. Par exemple, si vous empruntez 100 000€ à deux et que vous choisissez 50% chacun : vous êtes assuré pour 50 000€.



La quotité est indépendante de la part de remboursement du prêt

Exemple : même si vous remboursez 50% du prêt, la banque peut exiger que chacun soit assuré à 100% pour sécuriser totalement le remboursement du prêt en cas de décès de l'un des deux.

Quand résilier mon contrat ?



Le contrat dure aussi longtemps que votre prêt (sauf exception comme un remboursement anticipé). Vous êtes engagé jusqu'à la fin de votre prêt sauf changement volontaire.

Loi Lemoine



Vous pouvez changer d'assurance à tout moment, sans attendre la date d'anniversaire.



Votre nouveau contrat doit proposer des garanties équivalentes à votre contrat initial.

Cliquez ici et bénéficiez d'une analyse gratuite de votre assurance emprunteur avec Insuneo pour vérifier si une optimisation est possible.



www.insuneo.com